

Commune de Saulnières

Compte Rendu de la réunion du 06 avril 2018

Convocations du 03 avril 2018

L'an deux mil dix huit, le six avril à 20 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ALBERT, Maire

Présents : MM. Albert. Romano. Demerre. Rossi. Pelletier. Mmes Rolland. Millour. Tremblay. Gaudry

Absents excusés : M. Alleaume (pouvoir à M. Albert). Mme Tanné Dusapin (pouvoir à Mme Rolland). Mme Campas

(Pouvoir à M. Pelletier). M. Le Valégant (pouvoir à M. Rossi). M. Toutin (pouvoir à Mme Gaudry)

Absente : Mme Lauvernier.

Secrétaire de séance : Mme Tremblay

1. Délibération N° 201800020 : Vote du Budget Primitif 2018 – Commune

Vu le code Général des collectivités locales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après délibération, par 14 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 abstention

Adopte le Budget primitif 2018 de la commune, arrêté comme suit

<u>Section de fonctionnement</u> :	Dépenses :	644 354.37 €
	Recettes :	644 354.37 €
<u>Section d'Investissement</u> :	Dépenses :	746 712.00 €
	Recettes :	746 712.00 €

2. Délibération N° 201800018 : Vote des taxes directes locales

Le conseil municipal, décide, après délibération, par 14 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 abstention de ne pas modifier les trois taxes d'imposition directes:

- Taxe d'Habitation reste à 14.86 % - Taxe

Foncière (Bâti) reste à 26.90 % - Taxe

Foncière (Non Bâti) reste à 36.21 %

Le produit fiscal pour 2018 sera d'un montant de 233 344 euros (226 072.00 euros en 2017)

3. Délibération N° 201800017 : vote des subventions communales

Après que les présidents des associations concernées aient quitté la salle de conseil municipal (M. Romano. Mme Rolland), le conseil décide de voter par voix Pour les subventions communales pour l'année 2018 :

- Association des Anciens Combattants : 200.00 €
- Coopérative scolaire : 900.00 €
- Union Sportive Amicale de Saulnières : 800.00 € -

- Association des parents d'Elèves : 250.00 € -
- Association Saulnières Loisirs : 400.00 € -
- Association Saulnières Pêche Loisirs : 300.00 €

4. Délibération N° 201800019 : Vote du Budget Primitif 2018 – Service Eau

Vu le code Général des collectivités locales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après délibération, par 14 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 abstention

Adopte le Budget primitif 2018 du service des eaux, arrêté comme suit

Section d'exploitation : Dépenses : 85 647.28 €
Recettes : 85 647.28 €

Section d'Investissement : Dépenses : 56 345.00 €
Recettes : 56 345.00 €

5. Délibération N° 201800021 : Approbation du rapport C.L.E.C.T. et autorisation de signature

Le Maire expose que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) doit se réunir après chaque transfert de compétences des communes à la Communauté (ou inversement lorsqu'une charge est rétrocédée à une commune). Elle évalue le coût des charges que les communes supportaient avant le transfert afin d'assurer la neutralité pour les budgets des communes et de l'intercommunalité. Le coût des dépenses transférées est réduit, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges.....

Au terme de ses travaux, elle a adopté le rapport joint, dont le conseil communautaire du 11 décembre 2017 a pris acte. Le Conseil municipal doit se prononcer sur ce rapport.

La Commune est concernée par : -

eaux pluviales,

Enfin, un projet de convention est joint pour organiser l'exercice de la compétence eaux pluviales de la Communauté d'agglomération du Pays de DREUX en lien direct avec la Commune pour plus d'efficacité. C'est pourquoi,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5216-5, **Vu** le code général des impôts, notamment l'article 1609 *nonies C*,

Ceci exposé et après débat du Conseil qui s'en est suivi, Monsieur le Maire a demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer par un vote à main levée pour :

- **Approuver** le rapport de la CLETC ;
- **Autoriser** la signature des actes confiant à la commune l'exercice opérationnelle de la compétence.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6. Délibération N° 201800022 : Choix des entreprises pour la mise en place d'un élévateur PMR

Monsieur le maire informe qu'une consultation a été faite auprès d'entreprises pour la mise en place d'un élévateur dans le cadre de l'accessibilité à la Mairie, aux personnes à mobilité réduite (PMR). La prestation était divisée en 3 lots définis ci-dessous :

LOT 1 : GROS ŒUVRE

LOT 2 : ELECTRICITE

LOT 3 : ELEVATEUR

Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 21 décembre 2017 à 18 heures.

L'ouverture des plis et l'analyse des offres ont eu lieu le 15 février 2018.

Deux entreprises ont répondu pour le Lot 1 ; une pour le Lot 2 ; une pour le Lot 3

Le Bureau d'Etudes a récapitulé le montant des offres des entreprises mieux disantes après analyse

LOT	Entreprises	MONTANT HT
LOT 1. GROS OEUVRE	TACHAU avec variante	25 760.00 €
LOT 2. ELECTRICITE	CABARET	5 104.67 €
LOT 3. ELEVATEUR	ERMHES	22 550.00 €
TOTAL HORS TAXES		53 416.67 €

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- Retient les propositions du bureau d'études
- Décide d'attribuer le marché comme suit :
- LOT 1 : Gros Œuvre à l'entreprise TACHAU pour un montant HT de 25 760.00 euros
- LOT 2 : Electricité à l'entreprise CABARET pour un montant HT de 5 104.67 euros -
- LOT 3 : Elevateur à l'entreprise ERMHES pour un montant HT de 22 550.00 euros
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché.

7. Monsieur le Maire explique les travaux de la verrière au-dessus du futur élévateur n'ont pas été pris en compte dans le marché, deux devis d'entreprise de serrurerie sont en attente pour que ces travaux soient intégrés au montant prévu des travaux.
8. Lecture est faite du devis de Gloire sécurité incendie pour deux extincteurs à l'Eglise : montant 192.12 euros TTC. Le devis est accepté.
9. Monsieur le Maire fait part des remerciements de la famille de Mme Stinat Eliane.

TOUR DE TABLE :

- Mme Tremblay : demande où en est le dossier de rétrocession de la voirie à la commune par le Cabinet Villain (Lotissement rue Roland Alleaume). Réponse : le dossier est chez le Notaire.

Signale les aboiements intempestifs d'un animal route de Fontaine.

- Mme Rolland : faire la commande des panneaux à installer sur la commune pour la participation citoyenne.

séance levée à 22 h 45

Le Maire,

La secrétaire de séance,

les membres présents